

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 001-210103479-20240527-2024051-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-051

### Séance du 27 MAI 2024

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 16/05/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 16/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENTE EXCUSEE

Mme BOURDELEAU Alexandra

#### POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à VALLOS Frédéric  
M. GROSSAT Gilles a donné pouvoir à PERRAUD Sylvain

M. Daniel AKNIN a été nommé secrétaire de séance.

### Objet : Zone d'accélération de la production d'énergie renouvelable (ZAENR) Hydroélectricité

Monsieur Christophe Henry, adjoint à l'urbanisme, rappelle que le Conseil Municipal a voté la 04 mars 2024 ses ZAENR.

Monsieur Henry donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur François Perrier qui souhaite que le bief qui alimente son moulin soit intégrer dans les zones d'accélération.

Monsieur Henry propose de rajouter l'hydroélectricité au titre des ZAENR sur la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- La commune propose définir des ZAENR pour l'hydraulique sur la commune sur les parcelles suivantes : A 368 - 478 - 486 - 487 - 488 - 493 - 494 - 495 - 539 - 540 - 541 - 496 - 497 - 500 - 535 - 538 - 484.
- Charge Monsieur le Maire de transmettre au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT, la zone identifiée.

Fait à Saint Didier de Formans, le 27 mai 2024

Le Maire  
Frédéric VALLOS

Le secrétaire de séance  
Daniel AKNIN